

Document 3



LA CHARTE EN BREF

PARC NATUREL RÉGIONAL ET GÉOPARC NORMANDIE-MAINE

SOMMAIRE

QU'EST-CE QU'UN PARC NATUREL RÉGIONAL?	4
LE PARC NATUREL RÉGIONAL NORMANDIE-MAINE	5
QU'EST-CE QU'UN RENOUVELLEMENT DE CHARTE?	6
VOUS AVEZ DIT RÉVISION DE CHARTE?	6
UN TERRITOIRE FACE AU DÉCLIN DE LA BIODIVERSITÉ ET AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	7
UN TERRITOIRE PRÊT À RELEVER LE DÉFI DE LA RÉSILIENCE	8
CHRONOLOGIE DE LA DÉMARCHE DE RÉVISION DE CHARTE	8
3 AMBITIONS	10
AMBITION 1 CONSTRUIRE UN TERRITOIRE COOPÉRATIF	11
AMBITION 2 AMPLIFIER LA CONNEXION À LA NATURE POUR PROTÉGER ET RECONQUÉRIR LA BIODIVERSITÉ	13
AMBITION 3 PORTER LA SOBRIÉTÉ COMME UN MOTEUR DE PROGRÈS ET D'ATTRACTIVITÉ	16
QUESTIONS/ RÉPONSES	18



QU'EST-CE QU'UN **PARC NATUREL RÉGIONAL ?**

Un sanctuaire pour animaux sauvages ? Un lieu clos et replié sur lui-même ? Un zoo ? Et bien non !

Un Parc naturel régional est un territoire constitué de communes, vivantes et habitées, qui ont la chance d'avoir des patrimoines d'importance nationale voire internationale, et qui souhaitent les préserver et en faire un atout pour leur développement.

Depuis 1975, notre territoire est classé "Parc naturel régional" par décret du Premier Ministre. Car il présente des paysages, des milieux naturels et un patrimoine culturel de grande qualité, mais dont l'équilibre est fragile.

C'est la préservation des richesses naturelles, culturelles et humaines (traditions populaires, savoir-faire, techniques) qui est à la base du projet de développement des Parcs naturels régionaux.

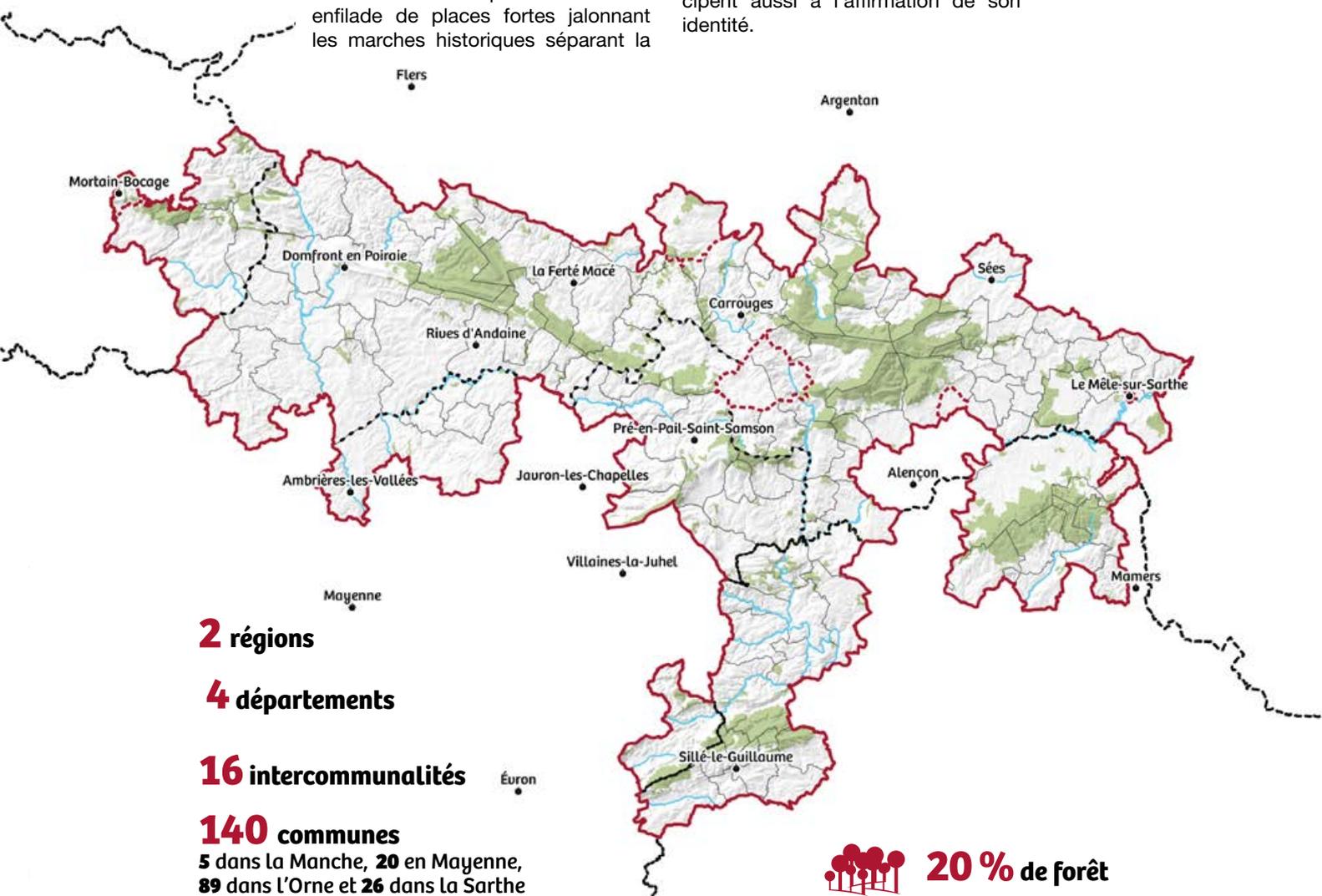
Un Parc s'organise autour d'un projet de territoire concerté appelé «la charte». Il est géré par un syndicat mixte regroupant toutes les collectivités qui ont approuvé ce projet.

LE PARC NATUREL RÉGIONAL NORMANDIE-MAINE

Au cœur d'un bocage paisible où s'entremêlent hameaux, villages, prairies, cultures et forêts, le Parc Normandie-Maine est structuré autour d'une ligne de crête qui s'étend d'est en ouest. Il abrite des paysages singuliers qui ont influencé l'occupation humaine depuis la Préhistoire jusqu'à nos jours. Le territoire du Parc présente ainsi une enfilade de places fortes jalonnant les marches historiques séparant la

Normandie du Maine et de la Bretagne. De châteaux en cathédrale, le territoire du Parc arbore des joyaux d'architecture.

Héritage d'un long passé, débuté il y a 600 millions d'années, les escarpements rocheux, à-pics, eaux vives, belvédères, sites naturels escarpés sont autant de merveilles qui participent aussi à l'affirmation de son identité.



2 régions

4 départements

16 intercommunalités

140 communes

5 dans la Manche, **20** en Mayenne, **89** dans l'Orne et **26** dans la Sarthe



97 355 habitants



2 655 km²



20 % de forêt



65 % de surface agricole utile



4 000 km de cours d'eau

QU'EST-CE QU'UN RENOUVELLEMENT DE CHARTE?

Tous les 15 ans, comme le prévoit la loi, le Parc doit engager une procédure particulière pour renouveler le label «Parc naturel régional». Ce passage obligé est l'occasion de redéfinir, avec les communes qui le composent ainsi qu'avec les partenaires, les grandes lignes du projet souhaité et les orientations à suivre pour y parvenir.

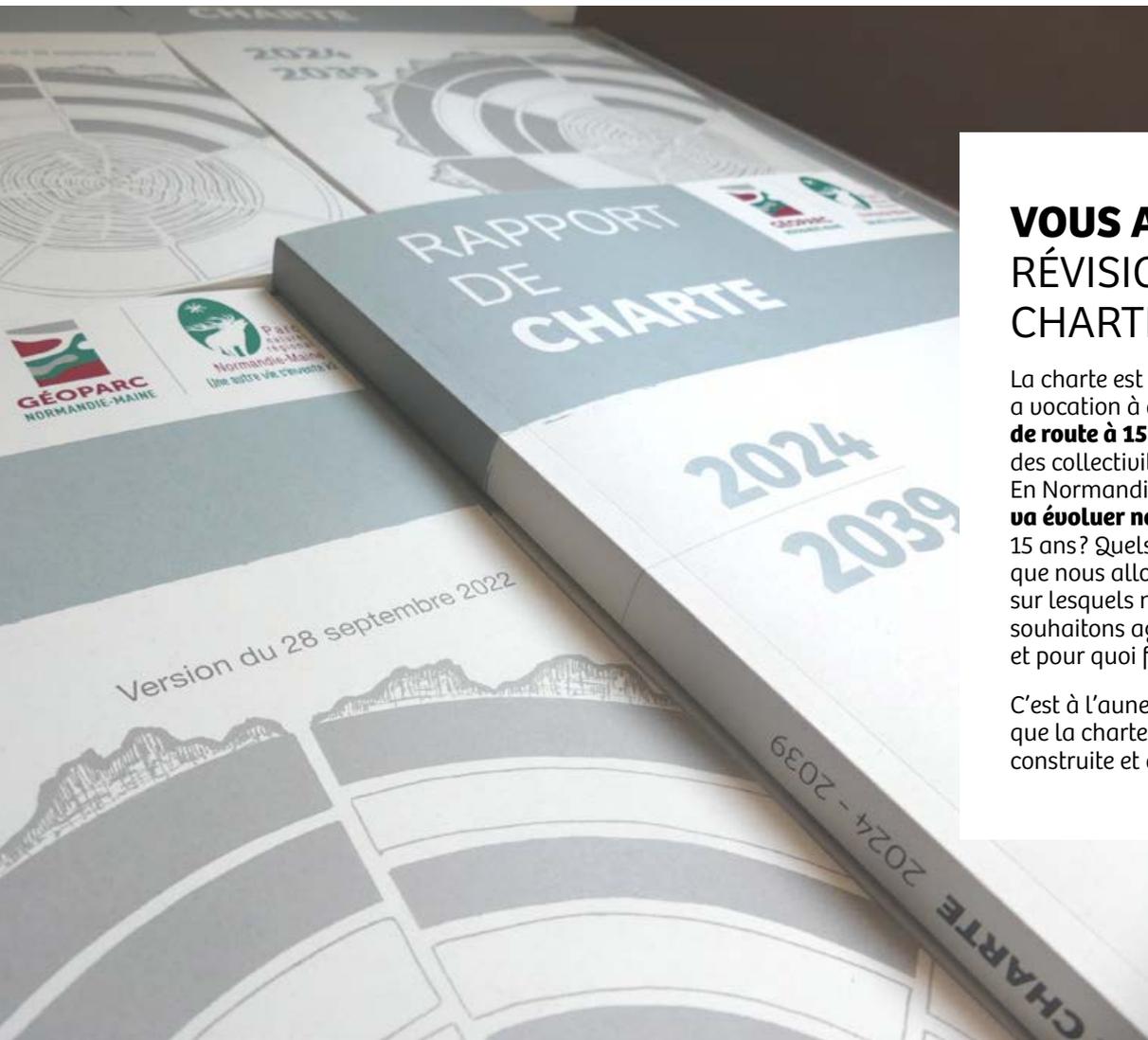
Les Régions Normandie et Pays de la Loire, les Départements de l'Orne, de la Mayenne, de la Sarthe et de la Manche, les communautés de communes et les 140 communes du périmètre d'étude travaillent depuis 3 ans au renouvellement de ce label.

La charte d'un Parc est un contrat qui détaille les orientations politi-

ques en matière de développement local et de protection des patrimoines. Elle fixe «la feuille de route», que les collectivités et l'État s'engagent à suivre dans différents domaines: le développement agricole et forestier, l'urbanisme et les paysages, les milieux naturels, les énergies renouvelables, la culture...

Différente dans chacun des 58 Parcs naturels régionaux de France, elle résume le projet de territoire pour les 15 prochaines années.

Ambitieuse et garante du développement et de la préservation du territoire de Normandie-Maine, cette charte nous concerne tous.



VOUS AVEZ DIT RÉVISION DE CHARTE?

La charte est un document qui a vocation à donner une **feuille de route à 15 ans** pour l'ensemble des collectivités et de l'État. En Normandie-Maine, **comment va évoluer notre territoire** d'ici 15 ans? Quels sont les facteurs que nous allons subir et ceux sur lesquels nous pouvons et souhaitons agir? **Comment agir** et pour quoi faire?

C'est à l'aune de ces questions que la charte du Parc a été construite et discutée depuis 2020.

UN TERRITOIRE FACE AU DÉCLIN DE LA BIODIVERSITÉ ET AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les effets du changement climatique vont, selon les prévisions pour les décennies à venir, être de plus en plus marqués. Si certaines conséquences ne font pas encore consensus, **les risques sanitaires et l'impact sur les productions agricoles et sur la ressource en eau ne font plus débat**. L'accélération notable de ce phénomène devrait également accroître les fragilités environnementales structurelles des territoires (risque d'inondations accru, longues périodes de sécheresse, incendies...), entraînant de multiples conséquences sur les populations, les activités économiques et la biodiversité.

Dès aujourd'hui, les effets du changement climatique sont tangibles : les périodes de sécheresse sont plus fortes et plus longues et entraînent une augmentation de la période où les cours d'eau sont au plus bas, un assèchement des zones humides et *in fine* un impact sur les activités humaines au premier rang desquelles l'agriculture et la sylviculture.

Souvent associés au seul changement climatique, **les bouleversements affectant notre planète résultent également d'un autre phénomène : le déclin de la biodiversité**.

En mai 2019, l'IPBES, la plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques, a rendu publique une évaluation de référence sur l'état de la biodiversité et ses conclusions sont alarmantes. **La biodiversité connaît ainsi une phase de régression extrêmement forte sur la planète. Et notre territoire n'y échappe pas.**

Parfois perçu comme un événement dont les conséquences resteraient purement éthiques ou patrimoniales, le déclin de la biodiversité affecte pour-

tant la stabilité des écosystèmes et les services qui en découlent. En effet, chaque espèce présente une relation d'interdépendance avec beaucoup d'autres en raison des liens souvent invisibles existant entre elles, au travers notamment des relations de prédation, de parasitisme, de symbiose...

Par là même, **le déclin de la biodiversité entraîne la déstabilisation globale de ces réseaux complexes interconnectés, dont font partie les sociétés humaines**. Le risque étant que cet affaiblissement impacte durablement les fondements mêmes de nos sociétés, notre capacité à nous nourrir, à nous soigner, à prendre soin de notre qualité de vie...



UN TERRITOIRE PRÊT À RELEVER LE DÉFI DE LA RÉSILIENCE



Climat et biodiversité doivent ainsi se conjuguer ensemble puisqu'ils présentent une interdépendance dans leur trajectoire respective, dans leur crise mais également dans les réponses susceptibles d'être apportées face à celle-ci. **La prise en compte de ce lien est donc essentielle.**

Face à ces défis, la complexité est telle que les approches sectorielles, toujours nécessaires, ne suffisent plus. Il devient essentiel d'adopter une vision transversale et dynamique qui intègre autant que possible les incertitudes.

C'est la raison pour laquelle le cadre stratégique de la prochaine charte

repose sur l'objectif suivant: **faire de Normandie-Maine, un territoire de résilience.**

C'est-à-dire un territoire en mouvement capable d'anticiper au maximum les perturbations, brutales ou lentes, d'en minimiser les effets, de réagir et de s'adapter en préservant nos capacités naturelles et humaines. Pour que **ces adaptations** soient les plus pertinentes possibles, elles **doivent être définies et mises en œuvre collectivement.** Pour tenter de répondre au mieux à cet objectif, trois ambitions ont été posées.

CHRONOLOGIE DE LA DÉMARCHE DE RÉVISION DE CHARTE

Décembre 2019 à février 2020

- Lancement de la procédure de révision de la charte par le Comité syndical et les Régions Normandie et Pays de la Loire

2020

- Réalisation des études préalables : bilan évaluation de la charte 2008-2024 et diagnostic de territoire
- Travail d'écriture du projet de charte
- Concertation avec les habitants et les élus
- **Décembre** : Avis d'opportunité de l'État

2021

- Poursuite de la concertation avec les partenaires
- **Juin** : vote de la charte version 1
- **Septembre et octobre** : validation de la charte version 1 par les Régions Normandie et Pays de la Loire
- **Décembre** : Visite des rapporteurs de la Fédération des Parcs naturels régionaux et du Conseil national de la protection de la nature avec le Ministère de la Transition écologique

2022

- **Juin** : Avis du Préfet de Région sur la charte
- **Septembre** : Modification de la charte et validation par le comité syndical de la version 2
- **Décembre** : Visite de l'Autorité environnementale

2023

- **Janvier** : Avis de l'Autorité environnementale
- **Mars** : Mémoire de réponse à l'avis de l'Autorité environnementale
- **Du 17 avril au 26 mai** : Enquête publique
- **Septembre** : Modification de la charte et validation par le comité syndical de la version finale
- Examen final par le Ministère de la Transition écologique

2024

- Approbation définitive de la nouvelle charte par les 140 communes, les 16 intercommunalités, les 4 Départements et les 2 Régions
- Décret du Premier Ministre renouvelant le label « Parc naturel régional » pour 15 ans

3 AMBITIONS

AU SERVICE DE LA RÉSILIENCE

AMBITION 1

La première est la **construction d'un territoire coopératif**. L'objectif de la coopération est que chacun devienne co-auteur de cette résilience, dans l'action et dans l'espace de décision. La coopération est un levier indispensable de résilience. Elle ne se décrète pas mais se construit au quotidien. Le Parc, de par sa mission d'assembler, de trait d'union, a un rôle à jouer pour renforcer les coopérations existantes et en créer de nouvelles.



AMBITION 2

La deuxième ambition est **d'amplifier la connexion à la nature pour protéger et reconquérir la biodiversité**. Les études montrent qu'un lien régulier à la nature a des effets positifs sur la santé, le stress, les capacités cognitives, les relations humaines... La santé environnementale est fondamentale pour la santé humaine qu'il s'agisse de sa capacité à se nourrir, à ne pas tomber malade, à se soigner... Le territoire abrite un riche patrimoine naturel qu'il convient donc de protéger pour conserver ses capacités évolutives et de valoriser.



AMBITION 3

La troisième ambition est de porter la sobriété comme un moteur de progrès et d'attractivité. La sobriété renvoie à des démarches multiples dont le dénominateur commun est la prise en compte des limites planétaires. La démarche de sobriété dans l'économie est celle de la relocalisation en privilégiant le service et les activités d'allongement de durée de vie pour maintenir la capacité régénérative des ressources naturelles utilisées. Cette ambition de sobriété à l'échelle d'un territoire est un gage futur d'attractivité.



1 CONSTRUIRE UN TERRITOIRE COOPÉRATIF

1.1 DES HABITANTS, CO-AUTEURS DE LA RÉSILIENCE

- M1. ACCUEILLIR, INFORMER, SENSIBILISER
- M2. LE TISSU LOCAL, SUPPORT D'UN TERRITOIRE INCLUSIF ET SOLIDAIRE
- M3. FAIRE LE PARI DE LA JEUNESSE
- M4. LA CULTURE, UN PUISSANT LEVIER D'APPARTENANCE
- M5. LES HABITANTS, ARTISANS DES PAYSAGES DE DEMAIN

1.2 LE PARTAGE DES CONNAISSANCES, PILIER D'UN TERRITOIRE AGILE ET PROSPECTIF

- M6. MIEUX CONNAÎTRE ET MIEUX PARTAGER
- M7. UN TERRITOIRE DE RECHERCHE ET EN LIEN AVEC LA RECHERCHE
- M8. DU LOCAL AU MONDIAL, DU MONDIAL AU LOCAL

2 AMPLIFIER LA CONNEXION À LA NATURE POUR PROTÉGER ET RECONQUÉRIR LA BIODIVERSITÉ

2.1 VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL ET PATRIMONIALISER LA NATURE DU QUOTIDIEN

- M9. CONSOLIDER LA PROTECTION ET LA GESTION DES SITES À HAUTE VALEUR ÉCOLOGIQUE
- M10. PROTÉGER ET PARTAGER LA MÉMOIRE DE LA TERRE
- M11. PATRIMONIALISER LA NATURE DU QUOTIDIEN

2.2 RECONQUÉRIR LA BIODIVERSITÉ AU SERVICE DE LA SANTÉ

- M12. CONTRIBUER AU MAINTIEN ET À LA FONCTIONNALITÉ DES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES
- M13. MAXIMISER LA DIVERSITÉ POUR ACCROÎTRE LA CAPACITÉ D'ADAPTATION
- M14. AMÉLIORER LA SANTÉ ENVIRONNEMENTALE POUR AGIR SUR LA SANTÉ HUMAINE

2.3 CONSIDÉRER L'ARBRE COMME ACTEUR DE LA RÉSILIENCE

- M15. ŒUVRER POUR UNE AGROFORESTERIE RÉPARATRICE À TRAVERS NOS BOCAGES
- M16. DES MILIEUX REFUGES ET GÉNÉREUX: LES FORÊTS

3 PORTER LA SOBRIÉTÉ COMME UN MOTEUR DE PROGRÈS ET D'ATTRACTIVITÉ

3.1 DES FILIÈRES ÉCONOMIQUES LOCALES D'EXCELLENCE EN SYMBIOSE AVEC LE TERRITOIRE

- M17. RELOCALISER NOTRE ALIMENTATION ET SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DE LABELS DE QUALITÉ
- M18. ENGAGER LE TERRITOIRE VERS UNE ÉCONOMIE RÉGÉNÉRATRICE
- M19. FAIRE DU GÉOTOURISME UNE NOUVELLE FILIÈRE TOURISTIQUE AVEC LE TERRITOIRE
- M20. FAVORISER UNE ÉCONOMIE LOCALE DURABLE ET RÉGÉNÉRATRICE AUTOUR DE LA RESSOURCE EN BOIS

3.2 LA FRUGALITÉ, UNE RÉPONSE À L'ÉPUISEMENT DES RESSOURCES

- M21. IMPULSER UN AMÉNAGEMENT AMBITIEUX ET RÉSILIENT DE NOS VILLES ET DE NOS VILLAGES
- M22. FÉDÉRER AUTOUR DU PARTAGE DE L'EAU
- M23. CRÉER ET FAIRE VIVRE UN SYSTÈME ÉNERGÉTIQUE DÉCENTRALISÉ, DÉCARBONÉ ET SOLIDAIRE
- M24. MAINTENIR LES SOLS VIVANTS ET LES CONSIDÉRER COMME UNE RESSOURCE ÉPUISSABLE



CONSTRUIRE UN TERRITOIRE COOPÉRATIF

ORIENTATION 1.1

Des habitants **co-auteurs** de la **résilience**

Le Parc poursuivra sa mission d'accueil, d'information et de sensibilisation. C'est le premier niveau de connaissance réciproque, le socle de la construction d'un sentiment d'appartenance commun au service duquel la culture est un puissant levier.

Chaque habitant doit être considéré comme un acteur à part entière de la dynamique portée par le Parc, notamment en sa qualité d'artisan des paysages. À ce titre, l'inclusion de la jeunesse constitue un enjeu es-

sentiel. Pour construire un territoire plus inclusif et solidaire, le Parc cherchera aussi à s'appuyer plus encore sur le tissu local qui, au quotidien, participe à la vie du territoire.

Parce qu'il nous faut, petits et grands, apprendre à faire autrement - et donc à changer -, l'éducation à l'environnement, l'éducation populaire et la médiation sont indispensables. Ces espaces d'échanges, de partage et de sensibilisation sont aussi une condition pour que chacun puisse se sentir acteur du changement.

QUELQUES OBJECTIFS ISSUS DE LA CHARTE :

- Permettre aux habitants du territoire de **devenir acteurs** face aux bouleversements en cours et à venir
- S'enrichir de la connaissance et des actions du tissu local pour **gagner en pertinence et favoriser les croisements d'initiatives**
- Démultiplier l'**éducation tournée vers la nature**
- Faire de la culture un **mode de transmission privilégié des valeurs et des missions du Parc**
- **Maintenir et reconquérir des paysages pittoresques** (cluses, landes, pierriers...) permettant de révéler le relief
- **Affirmer la présence de l'arbre** dans les paysages

CONCRÈTEMENT, LE PROJET DE PARC PRÉVOIT DE :

- **Renforcer les partenariats** avec le tissu local dans le cadre des projets portés.
- **Former aux principes de l'école du dehors**, sur les modèles scandinaves, pour favoriser les expérimentations dans les écoles, garderies, crèches...
- **Amplifier l'offre culturelle et les partenariats** au sein des équipements du Parc et développer les approches culturelles dans tous les domaines d'intervention
- **Accompagner les projets des collectivités** en matière de paysages (urbanisme opérationnel et planification, aménagement...) et promouvoir les Plans Paysages.



ORIENTATION 1.2

Le partage des connaissances, pilier d'un territoire agile et prospectif

L'acquisition et le partage de connaissances sont essentiels à l'établissement d'une stratégie de résilience sur le long terme qui réponde de façon adaptée aux besoins évolutifs du territoire. Ainsi, si le Parc doit poursuivre sa dynamique d'amélioration des connaissances dans tous les domaines, il doit également apprendre à mieux les partager.

Pour ce faire, l'importance du travail en réseau est primordiale. L'apparte-

nance du Parc naturel régional à une fédération nationale, à des réseaux locaux et régionaux normands et ligériens, et au réseau international des Géoparcs, a déjà révélé à quel point il s'agissait d'une richesse qu'il faut cultiver. Le renforcement des liens du Parc avec la recherche est partie intégrante de cette démarche. Enfin, le Parc se fixe comme objectif de s'adosser aux savoirs des habitants en intégrant dans son projet un volet participatif.

QUELQUES OBJECTIFS ISSUS DE LA CHARTE :

■ **Développer et partager la connaissance** pour être en capacité de débattre ensemble des futurs possibles dans tous les domaines d'intervention du Parc : agriculture, urbanisme, bocage, vergers haute-tige, patrimoine naturel remarquable et ordinaire, eau, bâti, paysages, tourisme, économie, savoir-faire...

■ **Renforcer les liens** avec le monde de la recherche.

■ **Faire du Parc un lieu de croisement de réseaux techniques** qui ne travaillent pas naturellement ensemble et faire émerger des approches pluridisciplinaires.

CONCRÈTEMENT, LE PROJET DE PARC PRÉVOIT DE :

■ **Créer une Université populaire du Parc** pour accompagner la compréhension des conséquences du changement climatique et à l'érosion de la biodiversité.

■ **Valoriser et développer des ressources et outils au profit du territoire** (ouvrages papier, observatoire numérique, outils pédagogiques...).

■ **Accompagner et diffuser les expérimentations** réalisées en matière d'adaptation des systèmes bocagers au changement climatique.

■ **Développer un travail entre agriculteurs, gestionnaires, politiques et scientifiques** pour conduire des actions complémentaires et innovantes en faveur de l'agroforesterie, la préservation de la qualité de l'eau, des sols, la santé environnementale...



AMBITION 2

AMPLIFIER LA CONNEXION À LA NATURE POUR PROTÉGER ET RECONQUÉRIR LA BIODIVERSITÉ

ORIENTATION 2.1

Valoriser le patrimoine naturel et patrimonialiser la nature du quotidien

Le territoire du Parc abrite un riche patrimoine naturel qu'il convient de préserver, de valoriser et de conserver. Par là même, l'objectif est de permettre à la nature de conserver ses capacités évolutives. Parce que la connexion des espaces maximisera les chances d'atténuation et d'adaptation, parce que ce qui fait patrimoine, c'est l'appropriation par les habitants, le Parc travaillera avec eux à patrimonialiser la nature ordinaire. La connectivité entre aires protégées et autres

espaces est primordiale pour maintenir une biodiversité capable d'absorber les variations des milieux.

La démarche de reconnaissance au label Géoparc mondial Unesco ainsi que les actions engagées dans le cadre de la création d'aires protégées géologiques et géomorphologiques seront poursuivies. De manière générale, le Parc participera à maintenir et développer les espaces protégés et inventoriés.

QUELQUES OBJECTIFS ISSUS DE LA CHARTE :

- Contribuer à la mise en œuvre et à l'animation de la **Stratégie nationale des aires protégées**.
- **Favoriser** la prise en compte de la **géodiversité** et du **patrimoine géologique** par l'ensemble des partenaires.
- **Accompagner et développer les démarches zérophyto** pour tous.
- **Informier et former** les acteurs du territoire à la prise en compte et à la **préservation de la nature** dans tous les espaces du quotidien.

CONCRÈTEMENT, LE PROJET DE PARC PRÉVOIT DE :

- **Accentuer les actions de sensibilisation et de dialogue** sur les sites auprès des habitants et des propriétaires.
- **Faire émerger de nouveaux sites protégés** (RNR, arrêtés préfectoraux de protection...) et poursuivre l'agrandissement de ceux existants.
- **Poursuivre et réaliser des travaux de restauration et d'entretien** en faveur des espèces et des milieux sur les sites à haute valeur écologique pour améliorer leurs fonctionnalités.
- Créer par commune ou intercommunalité un projet « **Ma commune en démarche de biodiversité positive** » associant les habitants ou s'appuyer sur des dispositifs existants tels que les Atlas de la biodiversité communale ou les Territoires engagés en Nature.



ORIENTATION 2.2

Reconquérir la biodiversité au service de la santé

L'amélioration de la santé environnementale, qui passe notamment par des progrès en matière de qualité de l'air, de l'eau, de gestion des déchets ou encore de diminution d'utilisation des intrants et produits phytosanitaires, mais également par des efforts conséquents en matière de préservation de la biodiversité, est indispensable pour rendre nos sociétés plus résilientes.

Critère essentiel de résilience, la maximisation de la diversité doit trouver à s'appliquer dans de nombreux domaines : espaces naturels,

agricoles, forestiers, espaces de nature en zone urbaine... et à différentes échelles (diversité génétique, diversité des variétés à l'échelle de la parcelle, pluralité des productions à l'échelle de l'exploitation, diversité des filières à l'échelle d'une région...).

La poursuite de cet objectif constituera un facteur déterminant dans la lutte contre la perte continue de la biodiversité. Enfin, l'enjeu de reconquête de la biodiversité est indissociable de la préservation et/ou du rétablissement des continuités écologiques.

QUELQUES OBJECTIFS ISSUS DE LA CHARTE :

- **Inscrire les réservoirs de biodiversité** identifiés sur le plan de Parc ainsi que les zones humides hors réservoirs de biodiversité dans les documents locaux d'urbanisme et décliner leur préservation.
- **Accompagner la diversification des modèles agricoles**, en expérimentant notamment de nouvelles cultures, en utilisant des variétés naturellement moins gourmandes en eau et plus résistantes aux aléas climatiques, et œuvrer pour une diversification des débouchés économiques.
- **Sensibiliser les collectivités et les citoyens** sur le concept « une seule santé » et élaborer des propositions d'actions avec le territoire.

CONCRÈTEMENT, LE PROJET DE PARC PRÉVOIT DE :

- **Accompagner la mise en œuvre d'études d'identifications** des éléments de continuités écologiques et leur déclinaison dans les documents locaux d'urbanisme.
- Participer à la **valorisation et la promotion du label végétal local**.
- **Travailler avec les gestionnaires d'espaces** sur les modes de gestion favorables à la plus large diversité d'espèces possible sur leurs territoires.
- **Réaliser des recherches et des diagnostics territorialisés** afin de mieux comprendre les interactions entre santé et biodiversité, et ajuster au mieux les besoins et les priorités en fonction des territoires.
- **Organiser des conférences** sur le thème « Protéger la biodiversité, c'est protéger notre santé ».





ORIENTATION 2.3

Considérer L'arbre comme acteur de la résilience

Qu'il soit champêtre ou citadin, planté ou spontané, ordinaire ou monumental, plantule ou mort, l'arbre est à la fois composant, support et moteur de biodiversité. Il constitue le cadre de vie d'un grand nombre d'espèces, visibles comme invisibles, et ce, bien après sa mort.

L'adoption massive de pratiques agroécologiques est impérative pour concilier production alimentaire et restauration de la biodiversité. Sur le territoire du Parc, le système pré-verger est encore présent et doit faire l'objet d'un soutien particulier. Outre la spécificité mondiale des paysages

de poiriers haute-tige, ce système d'agroforesterie offre un habitat riche et diversifié qui est favorable à la biodiversité.

L'élaboration de stratégies d'adaptation des systèmes bocagers et forestiers, face au changement climatique, avec l'appui de la recherche, est indispensable. Cette recherche de solutions ne devra toutefois pas négliger la capacité naturelle des arbres à s'adapter. Nous avons encore beaucoup à découvrir en ce qui concerne les capacités d'adaptation du vivant...

QUELQUES OBJECTIFS ISSUS DE LA CHARTE :

- **Accroître le maillage bocager** et le restaurer sur les secteurs identifiés comme particulièrement dégradés ou présentant des enjeux spécifiques.
- **Favoriser le maintien et l'extension des systèmes pré-vergers**, en particulier celui des vergers haute-tige et l'élevage herbager favorisant le maintien des prairies permanentes et du bocage.
- **Améliorer la présence de l'arbre** autour et au sein des cultures.
- **Favoriser les peuplements forestiers mélangés et irréguliers** et garantir le fonctionnement écologique de la biodiversité forestière.

CONCRÈTEMENT, LE PROJET DE PARC PRÉVOIT DE :

- **Animer**, en lien avec les collectivités, **un programme de plantation de haies** ambitieux durant toute la durée de la charte.
- **Accompagner les collectivités locales** dans le cadre de la révision des documents d'urbanisme pour la prise en compte du bocage et des vergers.
- **Développer des actions de valorisation du bois énergie géré durablement** (Label Haie) auprès des collectivités et des particuliers et réaliser des formations pour les habitants sur le bocage.
- **Conduire des actions de restauration** de la fonctionnalité des zones humides forestières.
- **Organiser** avec les acteurs de la forêt des **scénarios d'anticipation sur le risque incendie** à l'échelle du territoire du Parc.

PORTER LA SOBRIÉTÉ COMME UN MOTEUR DE PROGRÈS ET D'ATTRACTIVITÉ

ORIENTATION 3.1

Des filières économiques locales d'excellence en symbiose avec le territoire

Le schéma linéaire extraire-produire-consommer-jeter est structurellement condamné. Une croissance exponentielle basée sur la consommation de ressources se heurte inévitablement à la finitude des ressources de son environnement, à sa capacité à les régénérer et à absorber ses déchets.

De ce point de vue, l'économie circulaire est un levier important qu'il convient de développer sur notre territoire. Afin de limiter la dépendance du système alimentaire aux transports et aux énergies fossiles mais également de développer les filières de transformation locales, la relocalisation d'unités de

production et de transformation est importante.

Il apparaît aussi primordial de favoriser une économie locale durable et régénératrice autour de la ressource en bois. Cette exigence devra se traduire par un soutien aux différentes filières autour du bois : artisanat, entreprises de travaux forestiers, de transformation et de valorisation du bois, y compris énergie.

Enfin, s'adossant à la démarche de labellisation en Géoparc mondial Unesco, vecteur de notoriété et d'attractivité, le Parc souhaite également développer une nouvelle filière touristique durable avec le territoire : le géotourisme.

QUELQUES OBJECTIFS ISSUS DE LA CHARTE :

- **Accompagner et renforcer le développement de l'agriculture biologique** sur le territoire ainsi que la reconnaissance et la promotion des produits sous signe officiel de qualité.
- **Redonner de la valeur aux déchets** et les considérer comme une ressource en accompagnant le développement de recycleries, composteries et structures d'économie sociale et solidaire.
- **Obtenir Le Label Géoparc mondial Unesco** sur le territoire et structurer une offre touristique autour du géotourisme avec les acteurs du territoire.
- **Garantir le maintien de la fonction productive de la forêt** dans un contexte de changement climatique en diversifiant les espèces, privilégiant la régénération naturelle et la futaie irrégulière.

CONCRÈTEMENT, LE PROJET DE PARC PRÉVOIT DE :

- **Créer des régies agricoles publiques** portées par les collectivités permettant d'organiser elles-mêmes les conditions de production de denrées alimentaires sur leur territoire pour fournir la restauration collective.
- **Aider à l'installation et/ou à la diversification** vers des activités de semenciers produisant des graines de variétés locales à destination des jardiniers et des agriculteurs du territoire.
- Relayer toutes les initiatives autour de l'idée "**le meilleur déchet c'est celui que l'on ne produit pas**" et initier un "**Défi famille zéro déchet**".
- **Promouvoir le bois local** dans les projets des collectivités et des habitants et favoriser l'émergence de filières sur la valorisation des « déchets » bois des scieries.





ORIENTATION 3.2

La frugalité, une réponse à l'épuisement des ressources

Si la prise en compte de l'ensemble des évolutions sociodémographiques et environnementales est importante, la maîtrise du foncier revêt également un caractère indispensable et transversal, touchant tout à la fois la préservation des ressources et les sujets liés à la mobilité et les déplacements, le climat, la pollution, l'air, les infrastructures, le devenir des centres bourgs, l'énergie...

Les sols sont en effet soumis à une pression constante. Ils doivent être reconnus et valorisés non seulement pour leurs capacités de production mais aussi pour leur contribution à la sécurité alimentaire et au maintien de services écosystémiques essentiels.

Condition de l'avènement d'un territoire décarboné, il conviendra de combiner efficacité énergétique, sobriété des consommations (énergie et matière) et développement des énergies renouvelables.

Enfin, le manque d'eau, en quantité et en qualité, va inévitablement poser la question de sa répartition entre tous les besoins (environnementaux, domestiques, industriels, agricoles...). Avant que ce sujet ne devienne trop conflictuel parce qu'immédiat, la question du partage de l'eau doit dès maintenant être posée avec et entre toutes les parties prenantes. C'est un défi pour le territoire!

QUELQUES OBJECTIFS ISSUS DE LA CHARTE :

- **Optimiser l'usage des sols** déjà artificialisés en augmentant de manière significative la part du renouvellement urbain (réinvestissement des disponibilités foncières au sein de l'enveloppe urbaine et actions sur la vacance des logements dans les centres-bourgs) et en privilégiant la requalification (réhabilitation, densification et optimisation) des zones d'activités existantes à leur extension.

- S'accorder sur une **stratégie pour une gestion de l'eau partagée** en développant une vision collective sur les missions et actions de chacun en impliquant tous les acteurs (industriels, agriculteurs, forestiers, collectivités...).

- **Élaborer une stratégie territoriale globale de transition énergétique** associant aménagement du territoire économe en espace et en énergie, développement de réseaux énergétiques collectifs ou encore mise en place de coopération urbain/rural ;

CONCRÈTEMENT, LE PROJET DE PARC PRÉVOIT DE :

- **Sensibiliser les élus et les acteurs de l'aménagement aux enjeux de gestion de l'espace et de lutte contre le changement climatique**, en réalisant des outils d'aide à la décision (guides de recommandations techniques...) et en mettant en place des sessions de formation avec visites de réalisations exemplaires.

- Mettre en place des accompagnements des différents publics dans une **gestion équilibrée de la ressource** : charte des bonnes pratiques, économie, gestion, qualité, innovation.

- Mettre en œuvre des **actions de sensibilisation à la sobriété sur le territoire** du Parc en s'adossant aux Plans climat air énergie territoriaux (PCAET).

- **Promouvoir des techniques agricoles et sylvicoles** respectueuses des équilibres biologiques des sols.



QUESTIONS / RÉPONSES

QUEL INTÉRÊT Y A-T-IL À VIVRE DANS UNE COMMUNE, MEMBRE DU PARC NATUREL RÉGIONAL ?

C'est d'abord la garantie qu'une structure veille à l'équilibre entre développement du territoire et préservation de ses patrimoines tel que défini dans la charte. C'est aussi la possibilité de voir ses projets soutenus grâce aux compétences de l'équipe, et notamment son ingénierie technique, financière ou de médiation et d'éducation. Et c'est un label connu internationalement dont le territoire peut se prévaloir et qui contribue à sa notoriété et son attractivité.

Un Parc naturel régional n'a pas de pouvoir réglementaire direct. Il ne peut donc ni contraindre, ni interdire. Sur son territoire, les décisions demeurent de la responsabilité des collectivités et administrations compétentes, tenues cependant de se conformer aux orientations de la charte qu'elles ont approuvée. Il est à noter que dans un Parc naturel régional, la publicité est encadrée par des dispositions législatives nationales.

UNE COMMUNE EST-ELLE OBLIGÉE D'ÊTRE DANS LE PARC ?

L'adhésion d'une commune à un Parc est une démarche volontaire. Tous les 15 ans, une nouvelle charte est élaborée et chaque commune délibère sur ce nouveau projet. Si les élus municipaux approuvent la nouvelle charte, la commune est classée par l'Etat « Commune du Parc » pour 15 ans. À ce moment-là, la commune désigne un délégué Parc qui devient l'interlocuteur privilégié avec le maire de la commune.

Si les élus ne s'y retrouvent pas, ils peuvent ne pas approuver la charte. Dans ce cas, la commune n'est pas dans le Parc et elle ne bénéficiera pas des actions, de l'ingénierie du Parc Normandie-Maine et de son image valorisante notamment au plan national.

COMMENT LES DÉCISIONS SONT PRISES DANS UN PARC ?

Le Parc naturel régional Normandie-Maine est géré par un syndicat mixte qui regroupe les communes, les communautés de communes, les villes partenaires, les quatre Départements et les Régions Normandie et Pays de la Loire. Ce sont donc des élus qui prennent les principales décisions, en se faisant le relai des attentes du territoire et des collectivités membres. Pour la mise en œuvre des actions résultants de ces décisions, le Parc dispose d'une équipe salariée qui compte environ 35 personnes.

COMMENT LA CHARTE EST-ELLE MISE EN ŒUVRE ?

Les orientations de la charte sont déclinées dans le programme annuel d'actions validé par les élus du Comité syndical, instance délibérante du Parc. Les collectivités territoriales signataires (communes, intercommunalités, Départements, Régions), les partenaires et les différents acteurs du territoire, épaulent le Parc pour réaliser ce programme. Le Parc peut tour à tour endosser le rôle de chef de file, opérateur, animateur, coordonnateur ou partenaire.

QUELS SONT LES MOYENS FINANCIERS DU PARC POUR METTRE EN ŒUVRE LA CHARTE ?

Un Parc naturel régional ne prélève pas d'impôt. Ce sont les signataires de la charte (communes, intercommunalités, départements, régions) qui versent chacun une cotisation statutaire. L'Etat verse également une dotation annuelle forfaitaire. Par ailleurs, des programmes spécifiques bénéficient de financements complémentaires qui peuvent être versés par les membres du Syndicat mixte, les partenaires mais aussi au travers de programmes de l'Union européenne comme le FEDER, FEADER, LIFE, etc. ainsi que des opérations de mécénat.

En moyenne, pour 1 € versé au Parc par les communes, le Parc réussit, à aller chercher 30 € grâce aux montages de dossiers de subvention.

Enfin, grâce à la Loi de finances depuis 2022, les communes adhérentes à un Parc naturel régional touchent, sous certaines conditions, une dotation Biodiversité. Au total, en 2023, ce sont plus de 570 000 € qui seront versés sur notre territoire.

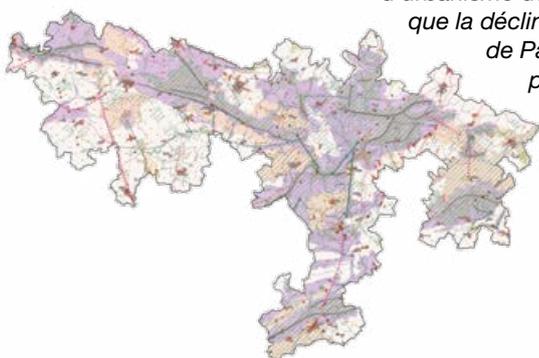
COMMENT S'INFORMER ET CONNAITRE LES ACTIONS MENÉES ?

Bulletins municipaux, newsletters, site Internet, Facebook, Instagram... Et bientôt un journal annuel dans vos boîtes aux lettres. Et si vous passiez la porte de la Maison du Parc et du Géoparc, à Carrouges, pour rencontrer quelqu'un ?

QU'EST-CE QU'UN PLAN DE PARC ?

La charte d'un Parc est composée d'un rapport et d'un Plan. Ce dernier permet de traduire visuellement les objectifs de la charte du Parc. Il est composé d'un plan principal et de 3 cartes thématiques qui permettent de mettre en exergue certains enjeux spécifiques. Le Plan de Parc permet une meilleure lecture du projet de territoire et facilite sa mise en oeuvre.

Elaboré au 1/100 000^e, le Plan de Parc ne se substitue pas aux documents d'urbanisme des communes. C'est à l'occasion de leur élaboration que la déclinaison locale des dispositions particulières du Plan de Parc est réalisée. Le Parc est aux côtés des communes pour les y aider.



ENQUÊTE PUBLIQUE

DU MARDI 2 MAI 2023 À 10H AU VENDREDI 9 JUIN 2023 À 17H

Le Parc naturel régional Normandie-Maine se construit avec vous. *Venez donner votre avis !*

COMMENT ET OÙ DONNER SON AVIS ?

- En vous rendant aux permanences de la commission d'enquête
- Sur les registres papier mis à disposition dans les lieux d'enquête publique
- Sur le registre en ligne : <https://www.registre-numerique.fr/pnr-normandie-maine>
- Par courrier à M. Le Président de la commission d'enquête Parc naturel régional Normandie-Maine, Le Chapitre, CS 80005, 61320 Carrouges cedex
- Par mail : pnr-normandie-maine@mail.registre-numerique.fr

OÙ CONSULTER LE DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE ?

- Dans les 16 lieux d'enquête publique répartis sur le périmètre de projet du Parc naturel régional Normandie-Maine.
- En vous rendant sur le site : <https://www.registre-numerique.fr/pnr-normandie-maine>
- Sur le site internet du Parc naturel régional Normandie-Maine : <https://www.parc-naturel-normandie-maine.fr/enquete-publique.html>

PERMANENCES DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE

Maison du Parc naturel régional Normandie-Maine (61)	Mardi 2 mai, 10h-13h • Samedi 27 mai, 14h-17h • Vendredi 9 juin, 14h-17h
Mairie de Mortain-Bocage (50)	Mardi 9 mai, 9h-12h • Mercredi 31 mai, 8h30-11h30
Mairie de Domfront-en-Poirais (61)	Mardi 23 mai 2023, 13h30-16h30 • Vendredi 2 juin, 9h-12h
Mairie de Passais (61)	Mardi 9 mai, 14h-17h • Vendredi 2 juin, 14h-17h
Mairie de Bagnoles-de-l'Orne-Normandie (61)	Mercredi 24 mai, 9h30-12h30 • Mercredi 31 mai, 14h-17h
Mairie de Le Mêle-sur-Sarthe (61)	Jeudi 25 mai, 9h-12h • Mardi 6 juin, 9h-12h
Mairie de Sées (61)	Mercredi 17 mai, 14h-17h • Samedi 3 juin, 9h-12h
Mairie d'Ambrières-les-Vallées (53)	Vendredi 5 mai, 14h-17h • Mardi 30 mai, 14h-17h
Mairie de Saint-Pierre-des-Nids (53)	Lundi 15 mai, 9h-12h • Jeudi 1 ^{er} juin, 15h-18h
Mairie de Sillé-le-Guillaume (72)	Lundi 15 mai, 14h30-17h30 • Jeudi 1 ^{er} juin, 9h30-12h30
Mairie de Villeneuve en Perseigne (72)	Jeudi 25 mai, 14h-17h • Mardi 6 juin, 14h-17h